

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 09 DECEMBRE 2020

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Olivier Delacrétaz** Président du Conseil Communal.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 34 Conseillers ; 4 excusés et 1 non-excuse.

A noter que la personne non-excusee est notée présente dans le livre d'appel car arrivée tardive.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Il est modifié en point 4 avec l'ajout de la nomination d'un membre à la commission de Gestion; à la commission des Finances et à la commission d'urbanisme suite à la destitution par le groupement de l'Entente de MM. Mark Brissat ; Olivier Delacrétaz et Florian Ecoffey.

L'ordre du jour modifié est adopté tel que proposé.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance (28.10.2020).

Adopté tel que présenté.

3. Communications du bureau.

Le Président annonce les dates des prochaines séances du Conseil à savoir le mercredi 10 février 2021 ; le mercredi 21 avril et le mercredi 16 juin 2021.

La séance d'assermentation des nouvelles autorités est fixée quant à elle le jeudi 17 juin 2021 à 16h.

M. Olivier Delacrétaz donne ensuite lecture d'une communication personnelle qui explique en substance que le groupement de l'Entente a décidé d'exclure 3 de ses membres dont lui-même. La faute leur étant reprochée est selon lui le fait de créer un nouveau groupement politique pour la prochaine législature.

N'appréciant pas la tournure des événements, M. Olivier Delacrétaz donne sa démission du mandat de Président au 31 décembre 2020.

Il indique que la séance du 10 février prochain sera dirigée par le vice-président et que dans cette même séance, le nouveau Président devra être élu. Ces deux derniers points étant validés par la Préfecture.

4. Nominations d'un membre à la commission de Gestion ; à la commission des Finances et à la commission d'urbanisme.

Le Président se réfère à l'art. 43 du règlement du CC qui stipule que " Lorsqu'un membre d'une commission quitte son groupe ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la commission dans laquelle il représentait ce groupe ".

Au nom du groupement de l'Entente, M. **Elvis Ahmetovic** Conseiller et président de ladite propose pour la commission de Gestion : M. Philippe Dufresne ; pour la commission des Finances Mme Marlyse Buchs et M. Lionel Dormond pour la remplacer à la suppléance. Pour la commission d'urbanisme, il est proposé M. Marc Aeberhard.

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, selon le règlement l'élection est faite tacitement.

5. Préavis n° 65/20 relatif au budget pour l'année 2021.

Rapport de la commission des Finances lu par Mme **Caroline Lambert** Conseillère qui en conclusion demande d'accepter le préavis tel que présenté.

Les explications de M. **Christophe Lanz** Syndic :

La Municipalité présente pour l'exercice 2021 un budget déficitaire avec un excédent de charges de CHF 232'281.00. Il est notamment dû à la participation accrue au réseau d'accueil de jour « Enfants Chablais » et a celle du déficit du bassin de transport liée à notre nouvelle desserte ferroviaire toutes les heures.

La Covid-19 a retardé la transmission des données par le Département de la santé et de l'action sociale, ce qui explique les commentaires ajoutés en complément le 23 novembre.

A noter que les données (entre autre la participation Lamal) sont toujours des prévisions budgétaires. Il faut comprendre : acompte donné l'année -1, et décompte final donné sur l'année +1.

Le plan des investissements 2021, a également été épuré ne laissant paraître que ceux étants stratégiques et ceux liés aux engagements intercommunaux.

Ce plan prévu est à hauteur de près de CHF 1'820'000.-

La marge d'autofinancement se situe quant à elle, à CHF 653'553.-, contre CHF 884'449.- en 2020. Les principaux facteurs de cette baisse sont liés aux prélèvements sur fonds spéciaux à la réserve ainsi qu'à l'excédent de charge laissé au budget.

La gestion rigoureuse de l'exercice 2021 fera apparaître une possible activation du fond de réserve péréquatif, voire l'absorption de tout ou partie du déficit à capital du bilan. Ces dernières données seront visibles dans le rapport de gestion, vers mai 2022.

M. **Christoph Keller** Conseiller relève qu'au point 21 du budget, l'impôt sur le revenu a été majoré de près de CHF 300'000.-, il demande l'explication compte tenu que l'année 2020 était morose avec moins de recettes.

M. **C. Lanz** répond que les prévisions faites chaque année, tant pour les personnes physiques que morales sont faites avec les derniers chiffres arrêtés de l'année en cours, soit au mois de septembre. Il y a ensuite deux méthodes de calculs pour générer les projections des recettes fiscales. La morosité économique va certainement avoir un impact sur les emplois et la baisse sera perceptible sur les bénéficiaires des sociétés. Les ménages ont quand à eux fait une sorte de rétention de ressources, faute de ne pouvoir sortir et consommer. Cet aspect ressortira également. Les chiffres donnés sont maîtrisés au mieux avec les données connues.

M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller demande en quoi consiste l'ECF - R3 ?

Concernant l'ECF du canal du Haut-Lac, il apparaît une plus-value de 38 % pour la participation de la commune ; il en demande la raison.

Enfin, en page 5, chapitre 46- Réseaux d'égouts, d'épuration, il est indiqué : " ... Notre participation aux charges d'exploitation d'EPUDEHL est toujours trop importante ... encore trop d'eaux claires parasites se déversent dans les eaux usées traitées. "

Selon J.-C. Guillemin, de 2011 à 2013, le nombre élevé des EQH sont dus aux travaux du Grand-Cerclat. A chaque promotion, les pompages d'EC sont dirigés dans les EU. Les données en dents de scie ne peuvent s'expliquer que pour cette raison.

M. **C. Lanz** répond concernant les EU que le problème est connu et que des montants ont d'ailleurs été refacturés aux entreprises.

Pour l'ECF canal du Haut-Lac, il est stipulé que " cette plus-value est notamment liée à la mise en place des enrochements sur tous les pieds de berges, les prestations archéologiques, des travaux supplémentaires liés au déplacement du canal sur la commune qui demandent le déplacement de plusieurs conduites (eaux usées, gaz, etc), le renforcement du pied de berge ... , les honoraires liés aux travaux supplémentaires "

Le budget initial et idéal a été validé par tous les acteurs. Suite à la mise à l'enquête et l'interaction des divers Départements, des imprévus, des corrections apportées aux travaux, cela génère une plus-value effectivement conséquente. Le Département cantonal des eaux a été convoqué en séance par la Municipalité pour avoir des explications. La clé de répartition reste inchangée et cette plus-value va faire l'objet d'un préavis d'apurement pour le montant excédentaire, proposé l'année prochaine.

Quand à l'ECF – R3, elle veut dire " Rhône 3 " dont les travaux vont s'étaler sur une trentaine d'années ; dont peut-être 6-7 ans pour la région Chablais.

Un indicateur important est celui des crues, avec un potentiel de sinistres financiers sur chaque commune. A savoir que pour notre commune, il est estimé à environ CHF 30 millions de dégâts possibles en cas de débordement du Rhône.

M. **Rémy Roulet** Municipal ajoute concernant les EU que les collecteurs se situent surtout au bas du village, à proximité de la nappe phréatique. Suite à des contrôles caméra, il a été constaté que certains sont poreux et drainent les eaux plutôt qu'ils ne les collectent.

Dans les travaux réalisés, on peut noter qu'à la station de relevage au Pré-Pourri, la chambre a été changée il y a une quinzaine de jours car elle était défectueuse.

Un prochain préavis au printemps concernera des travaux sur le collecteur de la Coche, près de la station essence. Il se situe dans la nappe, dans un sol sablonneux et devra nécessiter la pose de pieux de 10 mètres de profondeur pour sa sécurisation.

Sans autre intervention, le préavis n° 65/20 est accepté à la majorité et 1 abstention.

6. Communications de la Municipalité.

Aucune.

7. Divers.

M. **André Martin** Conseiller a entendu que des employés communaux ont été assermentés en vue de la surveillance de notre commune. Il demande s'il serait possible que certains soient chargés d'expliquer aux contrevenants que l'arrêt de bus de Prés-Clos n'est pas une zone de dépose pour les enfants. Des situations ubuesques arrivent fréquemment et c'est à ce demander comment il n'y a pas d'accident.

Le Président souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, même moins conventionnelles que la normale et, sans autre intervention, lève la séance à 21h.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

la secrétaire

